

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 79
Portant permission de voirie***Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)***

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 28/10/2025, faite par Monsieur HEILMANN Julien, représentant l'entreprise SEE Opticiens, pour l'organisation d'une journée dédiée au dépistage visuel et le stationnement d'un véhicule consacré, sur le domaine public place du Quercy, 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY,

ARRETE

Article 1. Monsieur HEILMANN Julien est autorisé à organiser une journée dédiée au dépistage visuel et à stationner un véhicule de 6m de long et 3m de large, consacré à cette activité, à l'entrée de la place du Quercy – 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY, sur le domaine public, le mercredi 5 novembre 2025 de 9h00 à 16h30,

Article 2. Conformément à la demande de la commune, le pétitionnaire s'engage à faire respecter l'arrêté municipal autorisant cette occupation du domaine public.

Article 3. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 4. Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet au jour et à l'heure de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

Article 5. Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 31/10/2025

Affiché le 31/10/2025

Publication au registre le 31/10/2025

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

